

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/11/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : DE CARVALHO Albertine à ROQUES Patrick, AUTECHAUD Eric à LINARES François, TOUILE EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-104 – AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'UCRM

Mme BELBEZE, rapporteure, rappelle que lors de sa séance du 30 mai 2023, le Conseil Municipal avait approuvé une convention avec l'UCRM (Union Cépière Robert Monnier) afin de faciliter l'accompagnement lié à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, Considérant la difficulté pour les demandeurs d'emploi non véhiculés, relevant de cet accompagnement, de se rendre à Aucamville, commune dans laquelle ils sont actuellement reçus par la chargée de mission insertion Cette convention prévoyait la mise en place d'une permanence dans les locaux communaux le vendredi de 9h00 à 12h00.

Trois avenants avaient permis d'étoffer ces permanences, en rajoutant les mardis matin et les 3 derniers vendredis du mois, le présent avenant étendrait les permanences aux 2 derniers mardis après-midi de chaque mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition d'un local pour l'association Union Cépière Robert Monnier ;

AUTORISE le Maire à le signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18 NOV. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGADE-DELMAS